

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 5 FEVRIER 2026 A 20H30
A LA SALLE POLYVALENTE**

SEANCE PUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 DECEMBRE 2025

2- ADMINISTRATION GÉNÉRALE / DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

3- FINANCES / RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 – BUDGET VILLE

4- CULTURE / TARIFS DES ACTIVITES DE LA REGIE DE RECETTES 400-615 DES SERVICES CULTURE, FETES ET CEREMONIES, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

5- ENFANCE / CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2025-2029 RELATIVE AU PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE (C.T.G) A INTERVENIR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE (C.A.F 95)

6- ENFANCE / CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2025-2029 RELATIVE AU SUBVENTIONNEMENT DE SOUTIEN AUX FORMATIONS B.A.F.A ET B.A.F.D A INTERVENIR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE (C.A.F 95)

7- ENFANCE / CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2025-2029 RELATIVE AU SUBVENTIONNEMENT DES SEJOURS DE VACANCES A INTERVENIR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE (C.A.F 95)

8- ENVIRONNEMENT / AVIS SUR LE PROJET DE FILIERE MEMBRANAIRE HAUTE PERFORMANCE (F.M.H.P) DE L'USINE DU SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF) IMPLANTEE SUR LE TERRITOIRE DE MERY-SUR-OISE

9- INTERCOMMUNALITE / CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE L'IMPLANTATION DE DISPOSITIFS PHOTOVOLTAÏQUES

10- SPORT / CANDIDATURE DE LA VILLE AU LABEL « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE » 2026-2029

11- URBANISME / MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°D2025_94 VISANT A L'ACTUALISATION DES PERIMETRES DE CONVENTION DE PROJETS URBAIN PARTENARIAL SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

12- URBANISME / ABROGATION DE LA DELIBERATION N°D2025_100 INSTITUANT LE DEPOT D'UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX POUR LES DIVISIONS NON CONSTITUTIVES DE LOTISSEMENT DANS LA ZONE UB ET SES SOUS-SECTEURS UBA, UBB ET UBC AU TITRE DE L'ARTICLE L.115-3 DU CODE DE L'URBANISME

LE MAIRE

C. CAUËT

